

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 852 du 16 janvier 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »**

NOR : INTJ1900561S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 21064 du 18 décembre 2018 (NOR : INTJ1834835S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> février 2019 :

**Pierre Philippe** NIGEND : 129 744 NLS : 5 283 080

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> février 2019 :

**Gorzowski Igor** NIGEND : 167 096 NLS : 8 023 234

**Demassez-du Castel**  
Alexandra NIGEND : 182 125 NLS : 8 041 246

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> février 2019 :

**Kempnich Charlotte** NIGEND : 342 963 NLS : 8 137 725

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 janvier 2019.

*Le général de division,  
commandant la garde républicaine,  
D. STRIEBIG*